

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DGRI 88 Pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Dakar.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel le Maire de Paris soumet à son autorisation la signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Dakar,

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Un pacte d'amitié et de coopération est signé avec la Ville de Dakar.